

ANNEXE

VILLE DE COLPO

MÉMOIRE TECHNIQUE ASSISTANCE À LA MISE EN CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE POUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

SAUR
Expertise Hydraulique



1. PRÉAMBULE

Notre offre se compose de deux types de prestations :

- Tranche ferme : accompagnement de la Collectivité pour l'identification et la couverture des besoins en eau de l'existant
- Tranche conditionnelle : assistance à la réalisation du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie prévoyant notamment les aménagements nécessaires

2. OBJET ET CALENDRIER DES PRESTATIONS

L'objectif de l'étude porte principalement sur :

- Un accompagnement de la Collectivité pour l'application des grilles de couverture du RDDECI permettant de réaliser un état des lieux de la DECI existante (tranche ferme),
- Des propositions d'aménagements chiffrées établies à partir de la modélisation de façon à couvrir l'intégralité des bâtiments situés sur le territoire communal (tranche conditionnelle).

↗ PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention de notre prestation porte sur la protection incendie des bâtiments à l'exclusion donc de la protection :

- des espaces naturels (les forêts en particulier)
- des sites particuliers comme des tunnels, autres ouvrages routiers ou ferroviaires, transformateurs électriques, ...

Pour ce qui concerne la protection incendie des bâtiments présentant un risque industriel, notre intervention inclut les ICPE pour lesquelles la DECI est dépendante des équipements publics.

↗ LISTE DES DONNÉES À FOURNIR PAR LA COLLECTIVITÉ

La Collectivité transmettra les éléments suivants en accord avec les exigences du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- Les ERP ainsi que leurs caractéristiques (catégorie, classification, présence de locaux à sommeil, surface, ...)
- Les bâtiments relevant d'un risque particulier (patrimoine remarquable, gros ERP, ...)
- La liste des ICPE dont la DECI dépend des équipements publics

- Les bâtiments relevant d'un risque agricole ainsi que le risque à défendre (stockage de matériels, de fourrage, élevages, ...)
- L'existence d'un PPRN et/ou d'un PPRT si concerné ainsi que les préconisations associées
- L'inventaire des PEI (Points d'Eau Incendie) ainsi que les éléments associés (pression statique, pression dynamique, débit à 1 bar, coordonnées X/Y, date du contrôle, état opérationnel, statut public ou privé, ...)
- Le Fond Cadastral
- Eventuellement le Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable s'il existe
- Eventuellement la carte de zonage du PLU ainsi que le règlement associé.

Il s'agit, à ce stade, de recenser l'ensemble des bâtiments nécessitant une attention particulière. Ce recensement pourra au besoin être réalisé au cours d'une réunion de travail avec la Collectivité. Il s'agit d'une étape essentielle dans la réalisation de la mission.

↗ CALENDRIER

Le délai de réalisation et le planning prévisionnel proposés pour l'étude sont les suivants :

- **PHASE I : Accompagnement et conseil pour la réalisation de la carte des besoins en eau réglementaires issue de l'analyse des risques**
- 3 mois : Réunion de travail à réaliser avec la commune pour établissement d'une première analyse des risques sommaire et recensement éventuel des bâtiments. Pour mémoire, notre proposition n'intègre qu'un accompagnement technique pour la réalisation de cette analyse (missions de conseils et établissement des cartes d'analyse des risques en fonction des informations fournies par la collectivité). La prestation sera marquée par un temps d'arrêt consécutivement à la réalisation de la carte des besoins en eau. Cette carte nécessitera une validation de la Mairie et du SDIS avant de poursuivre. Il s'agit en effet d'un des éléments réglementaires essentiels et fondateurs pour la carte de la conformité incendie et la définition des aménagements. Dès que ce document aura été validé, il ne pourra pas être repris par la suite.

NB : L'analyse des risques et la typologie des bâtiments restent à la responsabilité de la commune.

- **État des lieux de la couverture incendie**

- 3 mois : confrontation de la carte des besoins en eau et des résultats des essais des hydrants. Réalisation de la carte des bâtiments couverts/insuffisamment couverts

- **PHASE II : Propositions d'améliorations et d'aménagements**

- 3 mois à compter de la validation de l'analyse des risques de la part de la collectivité et avis du SDIS.

Dès la fourniture du rapport final correspondant à la tranche conditionnelle, la Collectivité dispose de 3 mois pour apporter des modifications éventuelles (déplacement d'une bâche, nouveau bâtiment, ...).

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18 DEC. 2025

ID : 056-215600420-20251216-DEL2025_81-DE

Au-delà, le rapport ainsi que l'ensemble des éléments cartographiques seront considérés comme définitifs.

3. PHASE I : ACCOMPAGNEMENT POUR L'APPLICATION DES GRILLES DE COUVERTURE ET ETAT DES LIEUX DE LA COUVERTURE ACTUELLE

Cette partie consiste à dresser l'état de la DECI existante, à savoir :

- L'inventaire des PEI et leurs caractéristiques,
- La capacité de chaque PEI à couvrir un type de risque selon la réglementation en vigueur sur votre département.

En premier lieu, en étroite collaboration avec le SDIS, une carte des besoins réglementaires doit être établie sur la base d'une application de la réglementation de votre département.

Elle est réalisée sur la base de la définition des **risques faibles, ordinaires, importants** et cas particuliers des bâtiments agricoles et industriels. C'est-à-dire que chaque type d'habitat va être classifié dans un certain type de risque avec des besoins en eau spécifiques associés. Par exemple, les maisons isolées classifiées « **risque faible** » nécessiteront des besoins en eau moindres par rapport à un établissement recevant du public « **risque important** ».

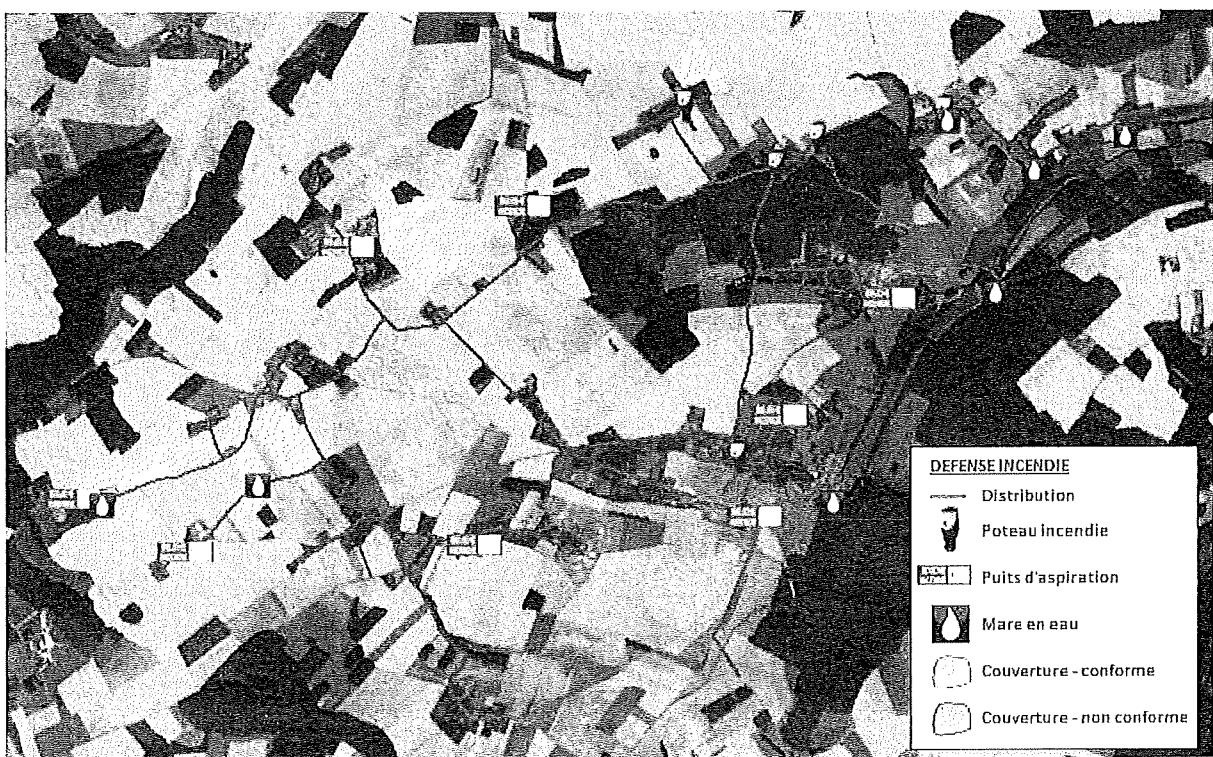
Cette 1^{ère} carte permettra d'identifier les besoins en eau propres à chacun des bâtiments de la Commune comme illustré ci-dessous :



Exemple de carte d'identification des besoins en eau

Cette carte est étroitement liée à la nature des données fournies par la Collectivité au cours de la phase de collecte détaillée ci-avant. Elle sera ensuite confrontée aux capacités des PEI existants afin d'identifier si les besoins en eau réglementaires sont satisfaits par les équipements existants.

Ainsi une **carte d'état des lieux de la conformité incendie** sera élaborée en application de la grille de couverture spécifique de votre département.



Exemple de carte de conformité DECI

Cette analyse sera établie à partir de la cartographie du périmètre à couvrir, en fonction des caractéristiques des constructions existantes. Elle permettra d'identifier les bâtiments pour lesquels la DECI est actuellement suffisante et ceux pour lesquels des aménagements doivent être réalisés.

La fourniture de ces 2 cartes ainsi que d'un rapport synthétique constituent la conclusion de la tranche ferme.

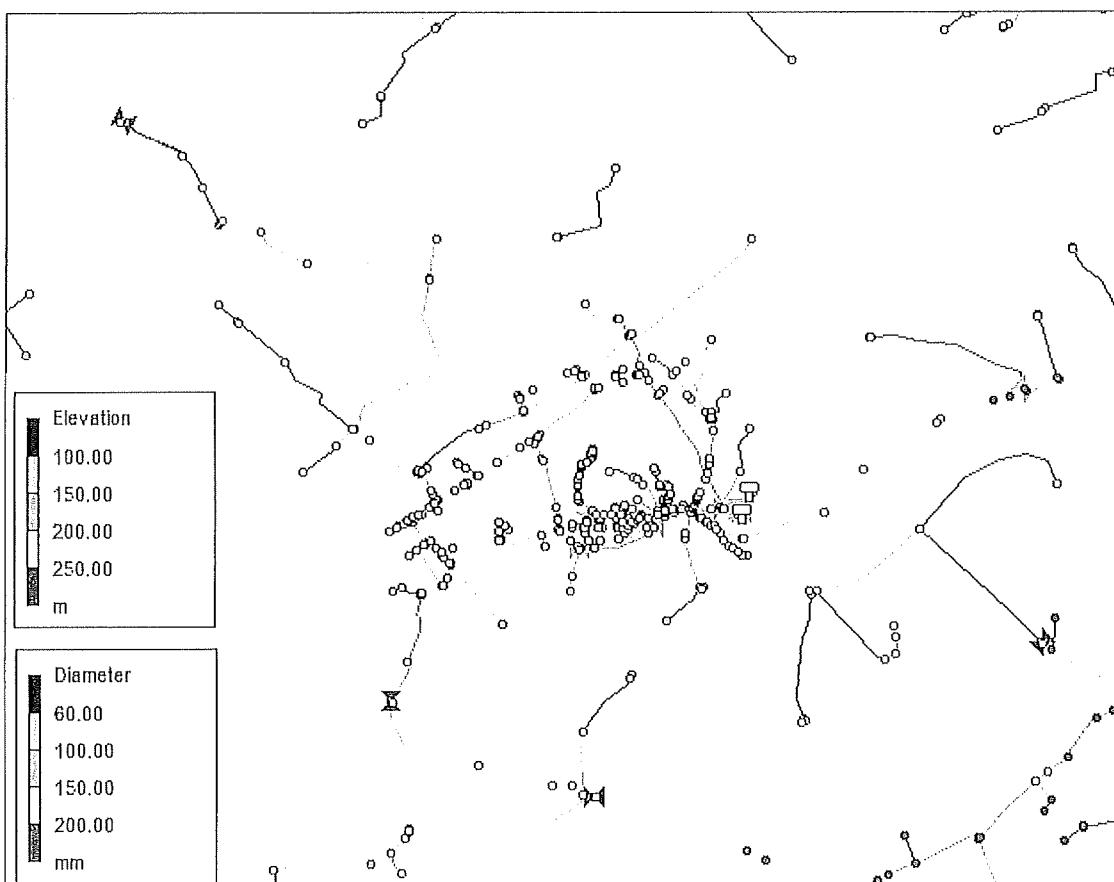
4. PHASE II : PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

La Tranche conditionnelle vise à identifier les aménagements nécessaires à la couverture des bâtiments situés sur le territoire communal et concernés par l'étude. Différentes solutions peuvent être envisagées :

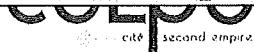
- Mise en place d'un hydrant
- Mise en place d'une bâche ou d'une réserve incendie
- Éventuellement, petits travaux de canalisation lorsque ceux-ci sont financièrement pertinents (création de maillage, petits renforcements de canalisations, ...). La mise à disposition du PLU peut notamment s'avérer précieuse pour justifier un renforcement de canalisation,
- ...

Pour cela, la modélisation hydraulique des réseaux est nécessaire.

La modélisation consiste à reproduire le fonctionnement du réseau d'eau potable informatiquement. Elle permet ensuite de réaliser des simulations diverses (test d'implantation d'un hydrant par exemple) afin de déterminer les solutions technico-économiques les plus intéressantes pour la collectivité.



Exemple de modélisation des réseaux

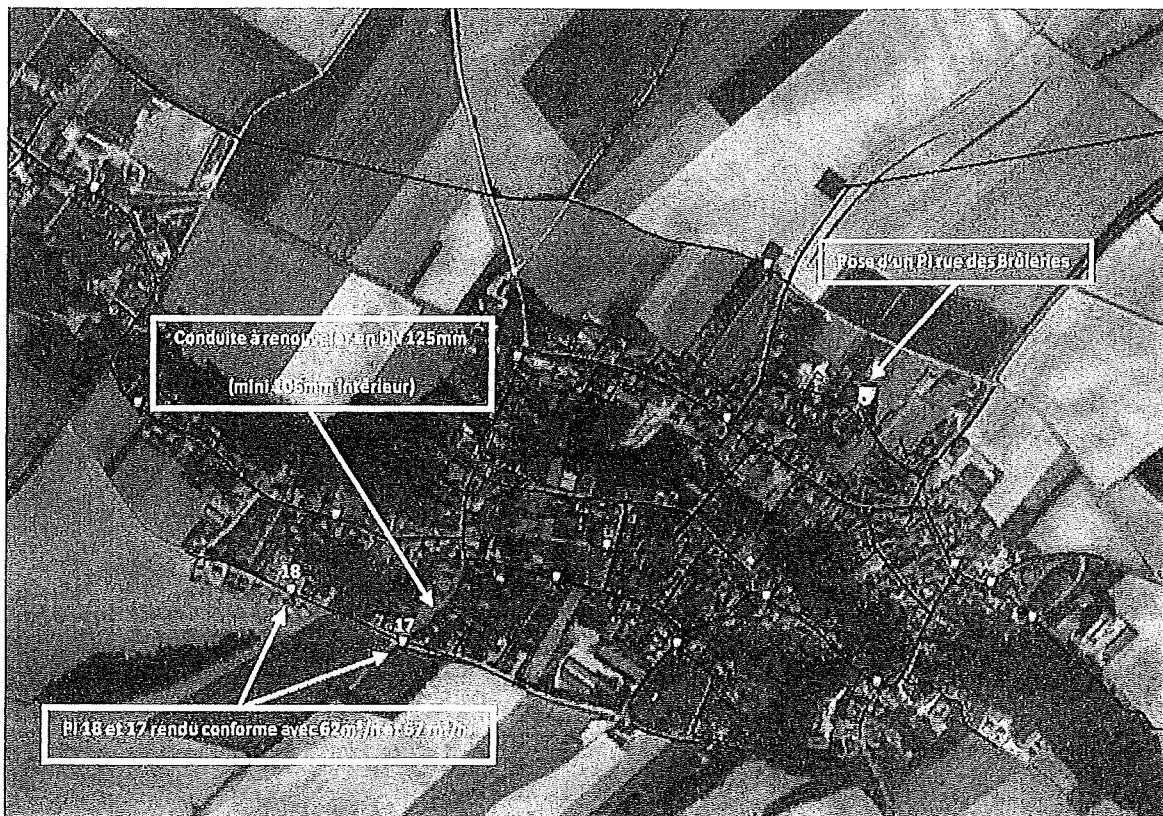


Chaque bâtiment insuffisamment couvert fera ainsi l'objet d'une étude spécifique afin d'identifier l'aménagement le plus pertinent pour lui fournir les ressources en eau nécessaires.

L'ensemble des propositions sera ensuite synthétisé sous format cartographique et dans un tableau comme illustré ci-dessous :

PEI	Adresse	Bâtiment le plus majorant	Type de PEI	Remarques
1	La Versenne Torse	Bâtiment agricole compris entre 500 et 1000 m ²	Bâche de 60 m3	Priorité 1
2	Impasse des pins	Bâtiment agricole compris entre 500 et 1000 m ²	Bâche de 60 m3	Priorité 3
3	Chemin des Sorins	Champ de panneaux solaire de 3,2 ha	DN 100 - 75 m3/h	Priorité 3
4	Est du petit village	Habitations 1 ère famille < 250 m ²	Bâche de 30 m3	Priorité 3
5	Chemin du Petit Logis	Habitations 1 ère famille < 250 m ²	Bâche de 30 m3	Priorité 3
6	Chemin du Creux Nègre	Habitations 1 ère famille > 250 m ²	Bâche de 60 m3	Priorité 3
7	Route de Razour	Bâtiment agricole compris entre 500 et 1000 m ²	DN 80 - 35 m3/h	Priorité 1
8	Allée du château	Patrimoine particulier entre 500 et 1000 m ²	Bâche de 120 m3	Priorité 3
9	Déchèterie	Déchèterie	Bâche de 120 m3	Priorité 3
10	Terres de Champigny	Habitations 1 ère famille < 250 m ²	Bâche de 30 m3	Priorité 3
11	Rue de Beurlay	Bureaux compris entre 250 et 500 m ²	Bâche de 120 m3	Priorité 3
12	Chemin de l'Avenir	Habitations 1 ère famille > 250 m ²	DN 80 - 38 m3/h	Priorité 1

Exemple de synthèse des aménagements



Exemple de proposition et d'amélioration de la couverture incendie

↗ RESTITUTION DE L'ÉTUDE

A l'issue de l'étude, un dossier vous sera remis comportant :

- Un rapport d'étude contenant la capacité de la DECI actuelle à couvrir un type de risque et la définition des aménagements complémentaires,
- Une proposition de programme d'aménagements hiérarchisé et chiffré,
- Des documents cartographiques, notamment l'analyse des besoins, l'état de la DECI existante et les propositions d'aménagements.

Défense Incendie de la commune d'Ars en Ré

Fiche projet n°3

Plan d'implantation du projet



Informations spécifiques de localisation du projet

Adresse	Rue de la Boîte
Coordonnées GPS	Lat.: 46.201983° Long.: -1.517122°

Informations techniques spécifiques au projet

Bâtiment le + majorant	Habitation de 1ère famille > 250 m ²
Besoin en eau	30 m ³ /h pendant 2 h soit un volume de 60 m ³ à 400 m

Informations sur le PEI à installer

Type de PEI	PI DN 00
Remarques	

Exemple de fiche projet pour l'implantation d'un nouvel équipement

Nous vous proposons également une présentation orale des résultats par l'un de nos experts. Nous nous engageons à vous accompagner auprès des SDIS pour valider votre démarche.



ASSISTANCE À LA MISE EN CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE POUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Ville de COLPO



ASSISTANCE À LA MISE EN CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE POUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Etapes	Intitulé	Prix HT
PHASE 1 - ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL POUR LA RÉALISATION DE LA CARTE DE ZONAGE DES BESOINS EN EAU		
	Réunion de démarrage	640 €
	Application des grilles de couverture du SDIS sur la base des informations fournies par la Collectivité	431 €
	Création d'une carte des besoins en eau nécessaires pour la DECI	1 487 €
	Concertation avec le SDIS et la collectivité pour validation de la carte des besoins en eau et corrections si nécessaire	1 066 €
PHASE 2 - ÉTAT DES LIEUX DE LA CONFORMITÉ DE LA COUVERTURE INCENDIE ET PRÉCONISATIONS		
	Création d'une carte de l'état de lieux de la couverture (implantation des poteaux et capacité)	17 €
	Etude et préconisations de solutions correctives pour les zones non conformes à partir de la modélisation	1 711 €
	Remise d'un rapport et d'une carte de couverture finale	524 €
	Réunion de restitution	640 €
Total devis assistance technique HT		6 516,00 €

Le Maire
 Freddy JAHIER

